

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'Union - 50 rue de la Paix, sous la présidence du Maire, Dominique DABADIE.

Etaient présents :

M. BOUCHER Tony, M. BRION Benoit, Mme BROUARD Stéphanie, M. CELIA Christophe, M. CHAUVET Pascal, M. DABADIE Dominique, Mme DELVAL Sandrine, M. DERISSON Francis, Mme EVAIN Céline, M. GAUDINEAU Thierry, Mme GENET Virginie, Mme LORIOUX Denise, Mme NORGUET Sabrina, Mme PENTECOTE Sandrine, M. RENAUD Yannick, M. SURAULT Jean-Dominique, Mme THERAUD Laurence, M. TOUZOT Gérard

Procurations :

Mme GOJOSSO Christine donne pouvoir à M. DABADIE Dominique, Mme RIDEAU Carole donne pouvoir à Mme GENET Virginie

Etaient absents :

M. DUDOUEU Emmanuel, Mme GOJOSSO Christine, M. RABIER Jérôme, Mme RIDEAU Carole, Mme ROY Sarah

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme GENET Virginie

DELIBERATION 2021_03_29_01

CADASTRE_MODIFICATION NOM_LIEU DIT « LA BRUÈRE »

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'orthographier le nom du lieu-dit de la manière suivante « La Bruère ».

DELIBERATION 2021_03_29_02

FINANCES_DEPARTEMENT DE LA VIENNE_DEMANDE DE SUBVENTION ACTIV 3

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est bénéficiaire, pour l'année 2021, au titre du volet 3 du dispositif ACTIV, d'une dotation de 43 300,00 € par le Département de la Vienne pour l'année 2021.

Une première demande de 14 706,90 € a été effectuée pour les travaux de la Maison des associations.

Monsieur le Maire expose que les projets suivants : Travaux salle de l'Union et Lotissement de la Rouère sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de l'ACTIV 3 – Département de la Vienne.

Le plan de financement de ces opérations serait les suivants :

Salle de l'Union

DEPENSES	MONTANT H.T.	RECETTES	MONTANT H.T.
Op. 129- Salle de l'Union	18 218,64	ACTIV – Dépt	14 574,00
		Commune	3 644,64
Total	18 218,64	Total	18 218,64

Lotissement de la Rouère

DEPENSES	MONTANT H.T.	RECETTES	MONTANT H.T.
Op. 109- Lotissement de la Rouère	39 044,00	ACTIV – Dépt	14 019,10
		Commune	25 024,90
Total	39 044,00	Total	39 044,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'adopter** le plan de financement exposé ci-dessus ;

- **De solliciter** une subvention au titre du volet 3 du dispositif ACTIV – Département de la Vienne.

DELIBERATION 2021_03_29_03
FINANCES_VOTE DES SUBVENTIONS

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **D'attribuer** les subventions aux associations pour l'année 2021 selon le tableau ci-après :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
APE	800,00	1625 ,00
A BOUT DE SOUFFLE	300,00	-
ACCA LE ROCHEREAU	200,00	-
ACCA CHAMPIGNY	200,00	-
AMICALE MOTOCYCLISTES CHAMPIGNY-LE	1 200,00	-
ARTS MARTIAUX ASCR	800,00	-
BORN TO DANCE	500,00	600,00
CAVALE CALECHE & CO	300,00	500,00
CLUB DES MOULINS DE L'AMITIÉ	200,00	-
COMITE DES FETES	-	-
COUSETTE ET COMPAGNIE	-	-
FOOT ASCR	1 400,00	-
GYM VOLONTAIRE	100,00	-
JUNIOR ASSOCIATION	-	-
L' DANSE CR	1 000,00	2 000,00
PILATES CAMPAROCHOIS	500,00	500,00
RYTHM' & GYM'	-	-
VOLLEY ASCR	500,00	-
TWIRL'EMOTION	-	200,00
AMICALE DES POMPIERS	100,00	-
CHAMBRE DES METIERS VIENNE	100,00	-
MFR CHAUVIGNY	50,00	-
MFR SECONDIGNY	50,00	-
OCCE A. DERNIER	-	253,00
LA COURTE ECHELLE	600,00	-
FSL DE LA VIENNE	200,00	-
TOTAL		

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à verser les sommes allouées à chaque association.

DELIBERATION 2021_03_29_04
LOCATION COMMERCIAL_PLACE RENÉ CASSIN

Vu l'exposé ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de louer le local commercial sis 8 place René Cassin, propriété de la Commune, à la société SASU Chez le Marchand représentée par Monsieur Sébastien CHARPENTIER son Gérant, demeurant au 8 place René Cassin – 86170 CHAMPIGNY EN ROCHEREAU, pour y exercer l'activité de : Alimentation produits locaux et régionaux ;
- **Dit** que ce bail sera un « bail commercial » de type 3,6,9 qui prendra effet à compter du 19 avril 2021 ;
- **Dit** que le prix du loyer mensuel sera de QUATRE CENT VINGT-NEUF EUROS ET DIX-DEPT CENTIMES (429,17 €) hors taxe avec le versement d'un dépôt de garantie de QUATRE CENT VINGT-NEUF EUROS ET DIX-DEPT CENTIMES (429,17 €) ;
- **Dit** que la SASU Chez le Marchand bénéficiera pour le bail commercial de la gratuité jusqu'au 31

juillet 2021 inclus ;

- **Dit** que les frais notariés seront supportés par le locataire ;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bail correspondant, ainsi que tous documents s'y rapportant en l'étude de Maître Karl BORDRON – Notaire à Vouzailles (86)

DELIBERATION 2021_03_29_05 **SOCIAL_SERVICE CIVIQUE**

Délibération à annuler -

DELIBERATION 2021_03_29_06 **FINANCES_VENTE DE MATERIELS**

L'ensemble du matériel listé ci-dessous sera vendu en l'état et ne fera l'objet d'aucune garantie ni réclamation après l'achat.

- | | |
|--|------------------|
| - Bureau écolier 2 places sans tiroir (4 unités) | 10 €/l'unité |
| - Structure métallique de scène (4 unités) Portant de L 4m x H 0,70m | 100 €/l'ensemble |
| - Panneaux nom de commune | 15 €/ l'unité |
| Véhicule Jumpy : 225 000 kms (Frais à prévoir : CT) | 1 500 € |
| - Trancheuse à pain de marque Dito Sama | 300 € |
| - Broyeur accotement de marque GYRAX | 2 500 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** la vente du matériel listé ci-dessus au prix indiqué ou négocié avec Monsieur le Maire ;
- **Autorise** l'émission d'un titre individuel pour le règlement du matériel acquis.

QUESTIONS DIVERSES

- Personnel – Recrutement d'un agent au Centre Technique Municipal ;
- Tri sélectif – Rappel des consignes ;
- Illiwap – Inciter les administrés à télécharger l'application ;
- Affaire Commune Champigny en Rochereau/Viatelease ;
- COVID – Situation des écoles, recensement à venir des + de 70 ans pour le centre de vaccination de Neuville ;
- Salle de l'Union – Point sur les travaux ;
- PLUI
- Heures vagabondes 2021 – Le Département de la Vienne a décidé d'annuler les concerts, ce dernier propose d'organiser des mini-concerts ;
- Information sur la pratique sportive des associations ;
- Demande d'emplacement Place René Cassin du 15 juin à fin septembre pour une vente ponctuelle des produits maraichers ;
- Commission « Communication CCHP » - Rapport de la dernière commission du 15 mars ;
- Lotissement de la Rouère – Présentation du projet ;

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00h00.

Prochaine réunion prévue le 26 avril 2021.

Le Maire, Dominique DABADIE

La secrétaire, Virginie GENET